

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 26 (1989)
Heft: 977

Artikel: La tranquille impudence
Autor: Jaggi, Yvette
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1011336>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La tranquille impudence

Ainsi donc, à des majorités sans réplique, le Conseil des Etats a laissé tomber le Conseil fédéral et les socialistes qui le soutenaient, en compagnie parfois de certains radicaux bien esseulés. A un rythme accéléré — tout le contraire du frein dénoncé par les verts pour faire sauter le «*Stöckli*» — les sénateurs ont éventré le «paquet» présenté par le Conseil fédéral pour servir de régime financier durable dès le 1^{er} janvier 1995; ils en ont sorti la composante plaisante à leurs yeux, et l'ont encore agrémentée de quelques ornements supplémentaires, soit un total de 700 millions en faveur des banques et de leurs clients.

Le Conseil national aura d'autant plus de peine à revenir sur l'option ainsi prise que la Chambre du «peuple» a déjà fait sienne une initiative parlementaire Feigenwinter, dans le sens d'un allègement très substantiel du droit de timbre. Du coup, Otto Stich sait que «son» régime n'entrera jamais en vigueur comme il l'a conçu, pas enthousiasmant mais acceptable, avec l'indispensable rééquilibrage entre les produits de l'imposition directe et des taxes à la consommation. L'échec est programmé sans même que des négociations aient eu lieu sur la base raisonnable proposée notamment par *Domaine public* (cf DP 917, *L'Occasion européenne*), et peut-être sans même que le référendum annoncé par le président du PSS ait finalement lieu. A force de se montrer gourmandes et d'utiliser les finances fédérales comme un libre-service, les (grandes) banques n'obtiendront rien de plus, en matière de droit de timbre en tout cas. La tranquille impudence de leurs porte-parole parlementaires aura permis d'obtenir un succès tout juste provisoire. Car une telle attitude s'avère à terme dangereuse pour ceux-là même qui l'ont adoptée. Nul besoin d'avoir étudié l'analyse transactionnelle pour savoir que l'utilisation d'un rapport de forces favorable entraîne tôt ou tard une réaction proportionnelle en sens inverse.

Tout ce gâchis a été organisé pour sauver la place financière suisse; comme si une modeste imposition

des avoirs fiduciaires, d'ailleurs proposée il y a quelques années par le même conseiller national Feigenwinter, sous une forme dont il ne veut plus, devait menacer la survie du système bancaire helvétique! Les 350 milliards de placements fiduciaires effectués dans les banques suisses, pour le compte de clients le plus souvent étrangers et de toute manière à leurs risques, viennent pour d'autres raisons que leur exonération fiscale, d'ailleurs accordée aussi dans certains pays étrangers. Ce qui attire en Suisse les fonds du monde entier, et pas seulement à court terme, c'est bien davantage le secret bancaire, la stabilité socio-politique et tout un réseau d'institutions financières performantes; et pas l'exonération du droit de timbre pour les stocks commerciaux, les opérations étranger/étranger ou les papiers monétaires.

Mais de telles évidences ne peuvent rien face au maître mot de ce temps: compétitivité. Il fallait assurer celle de l'industrie en supprimant la taxe occulte (1710 millions de recettes fédérales au titre de l'Icha), objectif devenu soudain secondaire. Il faut désormais de toute urgence renforcer la compétitivité des banques suisses face aux menaces combinées représentées par les attaques japonaises, les effets de la déréglementation reaganienne et par les mesures de libéralisation prises en Europe même.

A cette fin, les banques n'ont rien imaginé de mieux que d'organiser un libre-service fiscal, au lieu de s'en prendre d'abord à elles-mêmes. Car elles ne peuvent ignorer que leur bonne situation tient, en comparaison internationale, notamment à leur forte marge nette, à la possibilité de maintenir des réserves latentes et à la faiblesse relative des coûts d'intermédiation. Ce dernier avantage, les banques le bradent gaîment avec la nouvelle convention sur les frais de courrage qui, dès le 1^{er} janvier prochain, renchérira notablement le prix réel des transactions. Où l'on surprend l'Association suisse des banquiers en

YJ

(suite en page 2)

Ciel, un écologue

(pi) La répartition des dicastères entre les municipaux lausannois a fait quelques vagues: l'ancienne majorité s'est en effet plainte de ne plus pouvoir faire ce qu'elle a pratiqué des décennies durant, se servir la première. Elle a par ailleurs dénoncé l'attribution des Services industriels (SI) à Daniel Brélaz, élu du Groupement pour la protection de l'environnement. Et voilà maintenant qu'Energie Ouest-Suisse (EOS) donne de la voix, par l'intermédiaire de son président, M. Henri Payot. Lausanne est en effet actionnaire principal de ce grossiste et producteur d'énergie et a droit à trois représentants au conseil d'administration de la société, dont un au comité directeur. C'est traditionnellement le directeur des SI qui occupe ce dernier fauteuil. Michel Pittet, le prédecesseur de Daniel Brélaz, était de plus vice-président d'EOS, charge qui devrait normalement également échoir à l'écologue. M. Payot, en cherchant à ne pas avoir l'air de donner des consignes à la Municipalité, tente tout de même de la décourager de déléguer Daniel Brélaz, cette candidature devant par ailleurs être validée par l'assemblée générale, dont on ne peut prédire la réaction. Et M. Payot d'oser une comparaison militaire: «*On ne laisse pas entrer dans une forteresse*

un homme dont on sait qu'il a eu l'intention de la détruire»

Cette attitude est choquante venant du président d'une société mixte: EOS appartient en effet à raison de 20% à la commune de Lausanne et, pour le reste, à d'autres villes, cantons, ou sociétés d'électricité, pour la plupart en mains publiques. Alors qu'en politique la représentation proportionnelle est une tradition presque partout en Suisse, l'économie n'admet pas de remettre en question son mode de fonctionnement basé sur la cooptation. C'est le courant majoritaire qui rafle tous les sièges, à tous les échelons: l'assemblée générale annuelle d'EOS, simulacre de démocratie, ne dure que dix à vingt minutes, parce que tous les représentants des actionnaires sont soigneusement choisis pour ne pas mettre en question la politique de la maison. Ils élisent sans broncher leurs représentants au conseil d'administration et au comité directeur, sur la base de candidatures uniques d'hommes du rang. Les avis contraires n'existent pas. Et voilà que lorsque l'actionnaire principal prévoit, sur ses trois représentants dans les organes dirigeants, d'en envoyer un dont on sait qu'il va poser quelques questions dérangeantes, EOS se met sur la défensive, et se protège

comme si Lausanne tentait d'introduire le diable même en ses angéliques structures.

C'est donner beaucoup d'importance à un homme qui restera minoritaire: le conseil d'administration est composé de vingt personnes et le comité directeur de cinq. Et c'est refuser le débat et l'ouverture à certaines réalités: un courant important de l'opinion publique souhaite une politique de l'énergie basée non plus sur la croissance, mais sur les économies et sur une véritable promotion des énergies renouvelables. Et EOS a son rôle à jouer dans cette évolution, de

Les vers dans la pomme

Plutôt que de se crisper et de jouer les vierges effarouchées, EOS devrait voir la réalité en face; Lausanne n'est pas le seul ver dans sa pomme: les SI genevois possèdent 18% du capital-actions et sont représentés au conseil d'administration par trois membres, dont un au comité directeur; l'Etat a également droit à un représentant. Or les SI genevois, de même que le Conseil d'Etat, sont soumis à la clause constitutionnelle votée par le peuple et qui enjoint les autorités à lutter contre l'énergie nucléaire. 20% des actions à Lausanne la rose-verte, 18% à Genève l'anti-nucléaire, voilà ce qu'on appelle dans le monde économique une importante minorité.

La tranquille impudence

(suite de la première page)

flagrant délit de double langage, selon qu'elle s'adresse de Bâle à ses fidèles relais parlementaires à Berne, ou à ses membres dans tout le pays.

Voilà qui laisse mal augurer des auditions prévues pour le 29 janvier. Ce jour-là, ces messieurs de la banque viendront expliquer comment ils peuvent envisager de contribuer à compenser les 700 millions de francs de cadeaux faits aux institutions financières. La plus élémentaire prudence consiste à ne rien attendre de telles propositions, qui seraient en contradiction formelle avec la politique suivie avec constance jusqu'ici en vue de diminuer la part de l'Etat.

Après l'ère des dépenses réduites (subventions aux caisses-maladie plafonnées, effectifs du personnel sévèrement contrôlés, etc.) nous voilà passés à la phase de l'appauvrissement de l'Etat, c'est-à-dire à celle des recettes fiscales diminuées par une décharge sélective bien entendu. Après les allégements de l'impôt fédéral direct dû par les familles, voici le gros présent fait aux banques et à leurs clients avant que l'industrie réclame à nouveau sa part en rappelant que l'ICHA renferme une taxe tellement occulte qu'on l'avait presque oubliée.

même que Daniel Brélaz qui, de par sa formation de mathématicien et les dix ans qu'il a passés au Conseil national comme représentant d'un petit parti, a eu maintes fois l'occasion de confronter ses théories à la réalité et aux arguments majoritaires. On ne peut qu'espérer que d'autres collectivités publiques choisiront pour les représenter un éventail de personnes qui fasse des structures dirigeantes d'EOS le reflet de ses propriétaires.

La balle est maintenant dans le camp de la Municipalité: c'est à elle de décider si elle respecte la tradition et assume ses décisions en proposant Daniel Brélaz au comité directeur. Les électeurs comprendraient mal qu'après s'être donné une nouvelle majorité, on renonce à la refléter dans les organes où la ville est représentée. ■

YJ